

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 novembre 2016	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	10 novembre 2016	En exercice: 50 Présents : 40 Votants : 47

Séance du 16 novembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize novembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoît HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LEFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Régine PASQUIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
M. Bernard MORAIN, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
Mme Isabelle MICHAUD, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Bernadette MONNIER,
Mme Ludivine DUFOUR,
M. Laurent CHAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : adoption de l'attribution de compensation et « part salaire » pour l'année 2016

Objet : adoption de l'attribution de compensation et « part salaire » pour l'année 2016

Vu les articles L 2334-7 à L 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts 1609 nonies C prévoyant les conditions d'institution de l'Attribution de Compensation,

Vu l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 septembre 2009 de finances pour 2010,

Considérant l'adhésion d'une commune à un EPCI à FPU au 1^{er} janvier 2014, que la part de dotation forfaitaire de la commune correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » est versée à l'EPCI en lieu et place de la commune.

Considérant les communes de Saint-Julien-du-Sault et Villevallier ayant intégré la Communauté de Communes du Jovinien au 1^{er} janvier 2014,

Considérant que la composante « compensation part salaire » connaît en 2016 un écrêtement uniforme de 1,94 % dont le taux a été fixé à la suite de la séance du Comité des Finances Locales du 23 février 2016,

Considérant que pour l'année 2016, le montant de l'attribution de compensation et « part salaire » à chacune des communes de la Communauté de Communes du Jovinien sont fixés comme suit :

Communes	(A) Reconduction de l'AC sur la base de l'année précédente hors CPS	(B) Ajout de la Compensation part salaire annuelle (CPS)	Total des attributions de compensation 2016 A+B	Pour mémoire AC versées en 2015
Béon	1 542 €		1 542 €	1 542 €
Champlay	39 985 €		39 985 €	39 985 €
Looze	1 628 €		1 628 €	1 628 €
Bussy	20 232 €		20 232 €	20 232 €
Joigny	2 337 074 €		2 337 074 €	2 341 582 €
St Aubin	5 766 €		5 766 €	5 766 €
Brion	72 567 €		72 567 €	72 567 €
Chamvres	81 114 €		81 114 €	81 114 €
la Celle St Cyr	69 987 €		69 987 €	69 987 €
Cezy	126 654 €		126 654 €	126 654 €
Paroy sur Tholon	32 747 €		32 747 €	32 747 €
St Martin d'Ordon	9 826 €		9 826 €	9 826 €
Sepeaux/St Romain	161 245 €		161 245 €	161 245 €
Précy sur Vrin	79 827 €		79 827 €	79 827 €
Cudot	54 571 €		54 571 €	54 571 €
Verlin	38 454 €		38 454 €	38 454 €

Saint Julien Du Sault	1 327 418 €	216 184 €	1 543 602 €	1 773 253 €
Villevallier	115 243 €	13 434 €	128 677 €	142 948 €
Totaux	4 575 880 €	229 618 €	4 805 498 €	5 053 928 €

Vu la réunion de la commission des finances le 3 novembre 2016,

Vu le conseil des maires réuni le 3 novembre 2016,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve les montants du tableau ci-dessus,

dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2016,

autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution de compensation.

Date de réception
par la Préfecture : 31/12/16
date de publication : 31/12/16



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



